



Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 128 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 16 janvier 2006, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à ma lettre datée du 12 janvier 2006 (A/60/650), j'ai l'honneur de vous informer que Nauru a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**

